



PREAVIS MUNICIPAL N°2/2018

COMPTES 2017

Table des matières

PRÉAMBULE	2
1 RESULTATS DE L'EXERCICE	2
1.1 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2017	2
2. MARGE D'AUTOFINANCEMENT.....	3
3. INVESTISSEMENTS	4
3.1 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS	4
4 BILAN	6
4.1 TRÉSORERIE.....	6
4.2 ENDETTEMENT	6
4.3 DÉTAIL DES EMPRUNTS	7
4.4 FONDS DE RÉSERVE	8
4.5 CAPITAL.....	8
4.6 CONSTAT GÉNÉRAL.....	8
5 CONCLUSION.....	9

Préambule

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément

- aux dispositions de l'article 93b et suivants de la loi du 28 février 1956 sur les communes,
- aux articles 34 et suivants du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes,
- à l'art. 88 du règlement du Conseil général,
- aux directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité du 4 décembre 2017
- en regard des seuils définis au chiffre 2 de ces directives, la vérification des comptes doit être affectée selon les dispositions de la NAS 910, Review (examen succinct des états financiers).

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre les comptes communaux pour l'exercice 2017. Ces derniers ont été soumis à l'autorité de surveillance le 12 avril 2018.

1 RESULTATS DE L'EXERCICE

En se basant sur les années précédentes, le budget 2017 prévoyait un bénéfice de CHF 11'375.--. En 2017, les dépenses nécessaires ont été consenties et quelques investissements ont été faits. Finalement, l'exercice se termine avec un bénéfice de CHF 21'097,86.

1.1 Commentaires sur l'exercice 2017

Les comptes joints en annexe sont commentés. Il est cependant à relever :

1 ADMINISTRATION GENERALE

101 Municipalité : par rapport au budget 2017, les charges (après déduction des revenus) sont moins élevées que prévu de CHF 11'715.55.

Cependant, les charges 2017 sont plus élevées de CHF 10'276.50 par rapport à 2016. Les indemnités et vacations ont été augmentées dès le début de la législature. Par ailleurs, le travail exigé est, de manière générale, en augmentation, en particulier sur des dossiers tel que l'application de la LAT.

11 Administration : les charges sont plus élevées de CHF 34'862.98 par rapport au budget. Dans ce domaine, on constate en particulier une augmentation des charges dans le poste des salaires du personnel administratif (compte 110.301.1), due notamment à l'augmentation du taux d'activité de Mme Chantal Dewarrat, boursière, ainsi que des heures supplémentaires qui ont été consenties tant par la boursière que par la secrétaire municipale.

Il est à relever que sur l'ensemble du traitement des salaires des employés communaux (regroupement des comptes par nature xxx.301.x), la charge annuelle est de CHF 280'358.90, comparée à un montant budgétisé de CHF 237'750.--, soit CHF 42'608.90 de plus. Ceci s'explique par la prime de fin d'activité légale accordée à M. Francis Ruch, employé communal, et aux engagements supplémentaires nécessaires pour le déneigement, ainsi que pour seconder M. Frédéric Desponds dans le travail en faveur de la commune, par des aides auxiliaires, à l'augmentation du taux d'activité du poste de la boursière et des heures supplémentaires des employées du secteur administratif.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

32 Forêts

La vente de bois a généré plus de revenus que ce qui avait été prévu (CHF 73'629.-- pour un montant budgétisé de CHF 49'600.--). D'autre part, nous avons bénéficié de subventions cantonales de CHF 21'437.20, en raison de travaux pour l'exploitation des bois bostrychés, création de lisière, « arbres habitats » et soins aux jeunes peuplements.

4 TRAVAUX

441 Place de jeux et sport : charges plus élevées de CHF 12'760.45, dus à des travaux d'entretien supplémentaires nécessaires, en lien avec la création du nouvel arrêt de bus situé à proximité.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 Enseignement primaire et secondaire : la participation à l'ASIJ est moins importante que prévue, en raison d'un nombre d'élèves moins élevé que ce qui avait été planifié.

6 POLICE

Dans ce domaine, il n'y a pas de commentaire particulier.

7 SECURITE SOCIALE

Tendance à l'augmentation des charges dans ce domaine, sur lequel nous n'avons pas d'influence.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Dans ce domaine, il n'y a pas de commentaire particulier

2. MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Informations de l'UCV, dans la brochure « formations en finances et gestion communales » :

Le solde de fonctionnement épuré (marge nette d'autofinancement) indique les moyens financiers à la disposition de la commune pour, par exemple, supporter de nouveaux investissements, augmenter l'offre de services publics ou encore diminuer les impôts.

La marge brute d'autofinancement (ou cash flow de fonctionnement) permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourraient être utilisées pour financer de nouveaux investissements ou encore rembourser une dette. Il s'agit, par contre, d'une vision strictement financière.

	2017	2016
Solde de fonctionnement épuré	188'521.06	61'821.00
Marge brut d'autofinancement	381'011.22	286'345.00

Ces montants démontrent une marge d'autofinancement correcte, donnant la capacité à la commune de supporter de nouveaux investissements.

3. INVESTISSEMENTS

3.1 Evolution des investissements

Année	Objet	Montant
2006	EPCroix Neuve, EU zone Est, SIEMV, Laiterie achat, AD Rogin	721'078.00
2007	Marquage, signalisation, SIEMV, détournement source communale	248'274.85
2008	Aménagements routiers, espaces publics, mur de soutènement, place de jeux, PGA, réfection église, bureau administration communale Vernettes, PDDE	287'624.00
2009	Place de jeu, rez du collège tracteur communal	393'120.40
2010	Finalisation travaux collège, SIEMV et PGA	73'974.65
2011	EP Chemin de la Rochette	54'027.00
2012	PGA, EP centre nord, PDDE	140'905.00
2013	Arrêts de bus, place des Vernettes, EP	25'049.25
2014	Solde PGA + routes	41'187.40
2015	Rte de la Croix-Neuve, étude arrêts de bus, jardin du souvenir, place de stationnement Rue du Village	367'173.00
2016	Déplacement de l'arrêt de bus et aménagement, aménagements routiers, places de stationnement à la rue du Village, redimensionnement de la zone à bâtir	43'751.30
2017	Aménagements routiers Projet de déplacement des arrêts de bus	4'568.60 367'213.25

Pour les prochaines années, un certain nombre d'investissements seront nécessaires, tout en conservant une politique financière prudente, avec des dépenses et des investissements réfléchis.

3.2 Détail des amortissements et des dépenses d'investissements

No préavis	Compte	Intitulé	mt prêt	Solde au 1.1	Dépenses	Recettes	Amort.oblig.	Amort.suppl.	Prél.Réserve	Solde au 31.12	Échéance et durée
	9 123.00	Titres et placements PF		144 700.00						144 700.00	
	9 123.10	Rural, chambre à lait		56 000.00						56 000.00	
	9 123.50	Bât. Communal Les Vernettes		2 271 000.00						2 271 000.00	
	9 123.60	Zone commerciale Vernettes		28 600.00						28 600.00	
02/2012	9 123.70	Appartement les Vernettes	122 000.00	63 651.20			10 608.00			53 043.20	
	Sous-total	patrimoine financier		2 563 951.20	-	-	10 608.00	0.00	0.00	2 553 343.20	
07/2013-01/2015	9 141.01	Am.routiers+arrêts bus	50 000.00	42 209.60	4 568.60		11 000.00			35 778.20	5 ans
10/2016	9141.05	Projet dépl.bus 10/2016	370 000.00	4 526.70	367 213.25					371 739.95	30 ans
06/2015-11/2015	9141.02	Croix-Neuve rte+trottoir	275 000.00	263 353.05			9 166.00			254 187.05	30 ans
05/2015	9141.04	Stationnement rue Village	80 000.00	70 110.00	-		8 000.00	62 110.00		0.00	10 ans
01/2006	9 141.07	Raccord.SIEMV	1 010 000.00	568 780.00	-		26 440.00			542 340.00	30 ans
	9 143.00	Bâtiments du P.A.		10.00						10.00	
										0.00	
09/2005	9 143.03	Ancienne laiterie	160 000.00	70 332.00			5 334.00			64 998.00	30 ans
03/2009	9 143.04	Transformation Collège	270'000.00	46 720.00			23 280.00	23 440.00		0.00	FIN 2018
09/2008	9 143.08	Bât.adm.-Les Vernettes	380 000.00	246 500.00	-		13 500.00			233 000.00	30 ans
	9 145.00	Forêts		258 100.00						258 100.00	
	9147.02	PGA pré-étude 01/2016		20 395.00	4 418.40					24 813.40	
	9153.00	Titres et papiers valeurs		685.00						685.00	
	sous-total	patrimoine administratif		1 591 721.35	376 200.25	-	96 720.00	85 550.00		1 785 651.60	
	Total général			4 155 672.55	376 200.25	-	107 328.00	85 550.00	0.00	4 338 994.80	

4 Bilan

4.1 Trésorerie

Au 31 décembre 2017, les liquidités disponibles s'élevaient à CHF 264'755.42, contre CHF 256'704.84 au 31 décembre 2016.

Bien que périodiquement la trésorerie aie été mise sous tension par des paiements plus ou moins importants à effectuer, la situation générale est bonne.

La situation financière de la commune est saine. Il faut toutefois veiller à recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissements, pour ne pas risquer de créer une insuffisance de trésorerie courante.

Le recours à l'emprunt à long terme pour financer les investissements permet de garantir un niveau de trésorerie suffisant pour les dépenses ordinaires. Le recours à des avances à terme fixe à court terme pourrait gérer au mieux les liquidités de la commune.

4.2 Endettement

La population de la commune est passée de 621 à fin 2016 à 648 à fin 2017. A cette date, l'endettement total par habitant est de CHF 5'419.--, contre CHF 5'522.— à fin 2016. La réduction de la dette par habitant se poursuit, malgré les investissements importants en 2017.

4.3 Détail des emprunts

Comptes			intérêts		amortissements	
Compte no 9221.2	H 5388.47.24	BCV	0.70%	jusqu' au 25.05.2022	27 500.00	5 311.25
compte no 9221.1	L 5275.20.79		0.65%	25.05.2020	27 500.00	5 500.00
compte no 9221.3	Z5126.42.32	BCV	0.95%	01.07.2014-30.06.2019	27 400.00	5 600.78
Compte no 9221.4.1	PF.000397	PostFinance	3.54%	05.07.2027	50 000.00	21 240.00
Compte no 9221.4.3	PF. 004829	PostFinance	0.30%	29.09.2022	25 000.00	1 425.00
Compte no 9221.5	PF 005184	PostFinance	0.29%	23.06.2021	200 000.00	580.00
Compte no 9221.8.1		CIP prêt no300889	2.75%	28.02.2020	44 000.00	1 210.00
Compte no 9221.8.2		CIP prêt no300890	0.75%	29.02.2020	100 000.00	750.00
					157400.00	41 617.03
					3 340 600.00	

4.4 Fonds de réserve

Les fonds de réserve ont augmenté de CHF 167'035.36. Ils devraient être amortis partiellement et/ou entièrement à l'avenir, en fonction des investissements qui devront être consentis.

4.5 Capital

Il évolue de la manière suivante :

Capital au 01.01.2017	CHF 776'243.93
Bénéfice de l'exercice 2017	CHF 21'097.86

Capital au 31.12.2017 CHF 797'341.79

% des réserves dans le bilan = 17.20%

% du capital du bilan = 15.28%

4.6 Constat général

Le résultat de l'exercice 2017 des comptes de la commune est bon, ce qui est réjouissant. Cependant, ce résultat est à mettre en relation avec les points suivants :

- la commune a bénéficié de revenus uniques, en lien avec les dernières nouvelles constructions, sur lesquels nous ne pourrions plus forcément compter à l'avenir, tel que :
 - droits de mutation, CHF 87'030.30 pour un budget de CHF 25'000.—,
 - taxes uniques de raccordement réseau d'égout, d'épuration CHF 70'701.—pour un budget de CHF 20'000.—,
 - taxes uniques de raccordement à l'eau potable CHF 66'320.40 pour un budget de CHF 20'000.—.
- La commune a bénéficié d'une péréquation très favorable (CHF 101'478.— après déduction des acomptes versés).
- Plusieurs entretiens prévus dans le budget n'ont pas été faits, ou que partiellement (comptes xxx.314.x), comme par exemple l'entretien du réseau routier (CHF 8'304.60 pour un budget de CHF 50'000.—), l'entretien de l'éclairage public (CHF 4'042.20 pour un budget de CHF 10'000.—) ou encore l'entretien du réseau d'égout, d'épuration (CHF 5'977.20 pour un budget de CHF 15'000.—). En ce qui concerne le réseau d'eau potable, le budget prévoyait un montant de CHF 25'000.—. C'est CHF 34'835.15 qui ont été nécessaires, dû entre autre à des ruptures de canalisation.

5 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal no 2/2018 présenté le 21 juin 2018,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2017 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ;

Adopté en séance de Municipalité le 28 mai 2018

Responsable : M. Frédéric Berner

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire



Jacques Chappuis Vitalia Tornay